

Mr Gilbert RICARD

Agrégé d'économie et de gestion.

Professeur de chaire supérieure à l'École Nationale Supérieure de Commerce de Paris.

Membre de jurys du capes, de l'agrégation et du concours d'entrée à l'E.N.A.

Les paradis fiscaux.

Les paradis fiscaux se sont développés dans l'indifférence, voire la complicité des pouvoirs publics, avec, à la clé, d'importantes pertes fiscales. Les mesures prises pour les combattre s'avèrent largement insuffisantes. Une note positive malgré tout, l'Europe et le G 20 ont lancé, depuis quelques années, des attaques contre les paradis fiscaux. Les gouvernements y sont poussés par le niveau général de la dette qui impose de trouver de nouvelles ressources fiscales. Par ailleurs, l'opinion publique est davantage informée de l'existence et des conséquences des paradis fiscaux. De ce fait elle accepte de moins en moins ces paradis fiscaux qui permettent aux plus fortunés et aux politiques d'échapper à une grande partie de l'impôt.

1. Généralités.

Un paradis fiscal est un pays qui pratique le secret bancaire et une imposition faible, voire nulle, pour les sociétés ou les particuliers qui y élisent domicile. Ces pays mettent à disposition de ces personnes ou entreprises, des sociétés purement fictives qui compliquent la recherche des bénéficiaires.

La localisation de ces paradis fiscaux est très variée. Il y a, tout d'abord, une infinité d'îles : îles Vierges britanniques, îles Caïman, Jersey...). Mais on en trouve aussi en Europe : Monaco, la Suisse, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Irlande, Malte et Londres avec la City. Il en existe aussi dans des villes États dont la principale est Dubaï, mais on trouve aussi Singapour, et Hong-Kong.

Les utilisateurs des paradis fiscaux profitent, d'abord, d'une réglementation laxiste dans leurs pays d'origine. On estime qu'environ 78 % des pertes de recettes fiscales sont dues à des réglementations laxistes dans les pays de l'OCDE, et non aux lois en vigueur dans les pays paradisiaques. Ces utilisateurs sont des multinationales, des artistes et des sportifs à haut revenu, des politiques et des escrocs internationaux.

Les sommes placées dans ces paradis fiscaux sont estimées, a minima, à 10 000 milliards de dollars. Cela correspond au PIB de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de l'Espagne réunies. Ces sommes se répartissent sur 84 millions de comptes. Les estimations les plus importantes montent à 30 000 milliards de dollars. La perte de recettes fiscales était estimée à 483 milliards de dollars en 2020. En Europe, les sommes non payées au fisc représentent 1000 milliards d'euros, soit l'équivalent de la totalité des dépenses de santé de l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Pour la France, la somme est estimée entre 80 et 100 milliards d'euros. Les entreprises françaises du Cac 40 ont, ensemble, 2500 filiales dans des paradis fiscaux. Le placement de filiales dans des paradis fiscaux permet un taux d'imposition extrêmement réduit. Ainsi, en 2012, Apple a payé 2 % d'impôts au lieu de 35 % selon le taux d'imposition américain, mais elle considère que c'est encore trop, et compte bien payer moins.

2. Les scandales révélés par le Consortium International de Journalistes d'Investigation (CIJI).

Le CIJI a dénoncé, ces dernières années, de nombreux scandales au sujet des paradis fiscaux. Pour la France, on peut y ajouter l'affaire Cahuzac.

2.1 les Offshore Leaks (2013).

Le 4 avril 2013, 26 journalistes d'investigation appartenant à 46 pays, publient dans 36 médias internationaux, les résultats d'une longue enquête réalisée à partir de plus de 2,5 millions de documents fournis par des salariés de deux sociétés de services offshore. Cette enquête révèle que plus de 120 000 sociétés et 130 000 personnes, situées dans 170 pays, ont eu recours à l'un des 96 paradis fiscaux analysés dans cette investigation. On retrouve 130 noms pour la France.

2.2 le Lux Leaks (2014).

Ce même consortium récidive le 6 novembre 2014 en révélant l'existence de pratiques frauduleuses au Luxembourg. Il met à jour le contenu de plusieurs centaines d'accords fiscaux entre l'administration fiscale luxembourgeoise et de nombreux clients internationaux. Ces accords permettent à ces sociétés de bénéficier d'une imposition réduite avec un taux variant entre 1 et 3 %. Parmi les 340 multinationales concernées, on trouve, entre autre, Apple, Amazon, Ikéa, AXA et le Crédit Agricole.

Il s'agit d'une véritable évasion fiscale légale, puisque créée par le Luxembourg, au détriment de plusieurs pays, notamment européens. Jean-Claude Juncker, qui était alors Président de la Commission Européenne, est directement concerné puisqu'il était premier ministre du Luxembourg lorsque ces avantages fiscaux ont été accordés. Cela ne l'a pas empêché de poursuivre son mandat de Président de la Commission Européenne jusqu'à son terme. Aucune entreprise n'a été condamnée, alors que la personne qui a fourni les documents, permettant la révélation de ce scandale, a été sanctionnée avec 12 mois de prison avec sursis et 1500 € d'amende.

Depuis juin 2014 la Commission Européenne a lancé plusieurs enquêtes contre l'optimisation fiscale dont bénéficie plusieurs multinationales implantées aux Pays-Bas, en Irlande et au Luxembourg. L'Europe n'a pas de législation interdisant cette pratique. La Commission Européenne s'est donc tournée vers les pratiques anti concurrentielles pour rendre ces pratiques illégales. Ainsi, Apple a été condamné, en 2016, à payer 13 milliards d'euros d'arriérés fiscaux. Apple avait logé, en Irlande, les droits très élevés de la propriété industrielle des produits fabriqués par ses filiales. Cela lui a permis de transférer la quasi totalité de ses bénéfices en Irlande où le taux d'imposition n'est que de 12,5 % au lieu de 25 à 30 % dans les pays où sont fabriqués les produits d'Apple. Par ailleurs Apple a passé des accords avec l'administration fiscale irlandaise lui permettant de bénéficier d'une imposition encore plus faible, de 0,05 % en 2011, puis 0,005 % en 2014. L'impôt payé par Apple était donc de 50 € pour chaque million de bénéfice réalisé. L'Irlande a été condamnée, non pas pour ses taux d'imposition, mais pour l'avantage concurrentiel dont bénéficiait Apple. L'Irlande a refusé cette condamnation et les 13 milliards d'arriérés d'impôts dus par Apple, car elle souhaite attirer les multinationales par cette fiscalité très favorable. Finalement, Apple et l'Irlande ont été condamnés par la Commission Européenne.

2.3 Les Panama Papers (2016).

Ce sont 11,5 millions de documents confidentiels, issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca que le CIJI a analysé. Ce cabinet a créé, entre 1997 et 2015, plus de 214 000 sociétés écran pour des clients venant de plus de 200 pays. Parmi les personnes concernées, on trouve des chefs d'états, des politiques, des hauts fonctionnaires, des sportifs de premier plan, des personnalités sous le coup de sanctions internationales (barons de la drogue, trafiquants d'armes, organisations terroristes).

2.4 Les Bahama Leaks (2016).

Le CIJI révèle en septembre 2016 l'existence de plus de 175 000 structures offshore immatriculées aux Bahamas entre 1990 et 2016. Neelie Kroes, ancienne commissaire européenne à la concurrence, était détentrice d'une société offshore en même temps que son mandat européen.

2.5 Les Paradise Papers (2017).

Scandale, toujours révélé par le CIJI. 400 journalistes représentant 96 médias et 67 pays ont étudié 13 millions de documents provenant du cabinet international d'avocats Appleby installé aux Bermudes. Parmi les personnalités incriminées, on retrouve la Reine d'Angleterre.

2.6 Openlux (2021).

Il s'agit d'une enquête journalistique menée par le journal Le Monde, en partenariat avec 16 médias internationaux. Cette enquête a montré que le Luxembourg demeure un acteur clé de l'évasion fiscale en Europe. Sur les 140 000 sociétés analysées, 45 % d'entre elles n'ont aucune activité réelle au Luxembourg. Elles ne disposent que d'une boîte aux lettres qui leur permet d'optimiser leur fiscalité en échappant au fisc de leur pays d'origine. Parmi les personnes concernées, on trouve Bernard Arnault et Jo-Wilfried Tsonga. Ces pratiques, dont le but exclusif est d'échapper à l'impôt ou, pire, de dissimuler l'argent sale issu d'activités criminelles, sont totalement illégales. Mais l'administration rencontrera des difficultés à prouver cette illégalité tant que le Luxembourg ne fera pas la lumière totale sur les véritables bénéficiaires. Ces malversations luxembourgeoises se font aux dépens des autres pays européens. Même si l'optimisation fiscale était légale, elle serait moralement condamnable. En effet les bénéficiaires, du fait de cette optimisation, ne participent pas, à hauteur de leurs revenus, au financement des infrastructures de leur pays (routes, écoles, hôpitaux, universités). Ainsi ils profitent d'infrastructures qui sont financées par les contribuables moins fortunés. Par ailleurs, un certain nombre de ces sociétés qui se sont réfugiées au Luxembourg, ont parallèlement bénéficié d'importantes aides publiques lors de la crise monétaire de 2008 et de la crise du Covid en 2020. Cela explique, en partie, que les grandes fortunes sont les grands gagnants de ces crises. Tant que persisteront ces pratiques, par lesquelles une infime part (la plus riche) de la société s'exonère des charges communes et de l'intérêt général, il y aura une menace sur nos démocraties. Jusqu'à présent l'Europe n'a pas voulu ou n'a pas pu éliminer ces paradis fiscaux qui existent en son sein.

2.7 Les Pandora Papers (2021).

9^e enquête publiée par le CIJI. Les journalistes de 150 médias internationaux ont eu accès aux documents de 14 cabinets spécialisés dans la création de sociétés fictives et de montages financiers dans les paradis fiscaux. Cette enquête montre qu'au fur et à mesure que les anciens paradis fiscaux sont dénoncés, de nouveaux apparaissent. Pour la France, le nom de Dominique Strauss-Kahn a été cité dans ce scandale. Toutes ces personnes cherchent à réduire leurs impôts, mais aussi à dissimuler leurs avoirs au public.

Il faut noter aussi la duplicité des États-Unis qui mènent la lutte contre les paradis fiscaux étrangers, tout en laissant prospérer, sur leur territoire, des zones défiscalisées

et opaques. Ainsi, les États-Unis sont en passe de devenir l'un des principaux paradis fiscaux de la planète au travers de 4 États, qui sont, le Delaware, le Nevada, le Dakota du Sud et le Wyoming. Le Delaware a la particularité d'avoir plus de sociétés immatriculées que d'habitants. Depuis 20 ans, les États-Unis ont obligé les banques suisses à leur fournir les noms des américains détenteurs de comptes chez eux, mais ils ont refusé d'adhérer à l'accord de l'OCDE sur les échanges automatiques d'informations sur les comptes bancaires. Cet accord a été signé par plus de 100 pays.

Au travers de ces différents scandales, on voit que l'information sur les paradis fiscaux s'est largement développée, mais pour autant la lutte contre ceux-ci est loin d'être gagnée. Vu l'importance des sommes en jeu et la qualité des personnages qui profitent de ces paradis fiscaux on peut se poser la question de savoir si la volonté politique sera assez forte pour mettre fin à ces places offshore.

3. Les mécanismes de l'évasion fiscale.

3.1 Les particuliers.

Les candidats à l'évasion fiscale poursuivent, simultanément, 3 objectifs : faire disparaître l'argent, le faire fructifier et ne pas se faire prendre.

Pour réaliser ces objectifs le particulier doit d'abord trouver une banque ou un cabinet d'avocats chargé de trouver l'expert fiscal capable de proposer les montages les plus efficaces pour faire passer l'argent sous les radars. Il existe 4 grands cabinets, mondialement connus (dont KPMG), qui maîtrisent parfaitement la fiscalité des différents pays. L'intervention de ces cabinets se situe toujours à la limite de la légalité. L'argent est alors transféré vers un ou plusieurs paradis fiscaux.

Interviennent alors les cabinets d'avocats dont le rôle est de multiplier les sociétés écran, pour empêcher ou retarder la recherche du bénéficiaire. Le cabinet fournit aussi, si nécessaire, des prête-noms, le même nom pouvant intervenir plusieurs dizaines de milliers de fois.

3.2 Les multinationales.

Les multinationales utilisent les prix de transfert pour bénéficier des paradis fiscaux. Il s'agit d'une manipulation des prix auxquels les filiales d'une même entreprise s'échangent les composants d'un même produit. Il suffit alors que la filiale située dans un paradis fiscal vende très cher à celle qui n'est pas installée dans un paradis fiscal. Ces échanges entre filiales sont très importants aujourd'hui, puisqu'ils représentent plus de 78 % du commerce mondial. Les bénéfices apparaîtront alors dans le paradis fiscal où ils sont peu taxés, tandis que les filiales situées en dehors seront peu bénéficiaires, voire déficitaires. Le choix des produits concernés par ces échanges s'oriente plutôt vers la fourniture de services (brevets, logos, marques). En effet, la fraude est plus difficile à détecter avec ce type de services dont la valeur n'est

pas facile à estimer. Cela explique que les géants de la fraude fiscale sont les entreprises de la nouvelle économie : Google, Apple, Amazon... Par exemple, la filiale de Google, propriétaire des brevets, est située aux Bermudes et elle facture fort cher, aux autres filiales, l'utilisation de ces brevets.

4. La lutte contre l'évasion fiscale.

Les mesures prises vont dans le bon sens, mais restent insuffisantes.

4.1 Pour les particuliers.

Tout d'abord, il faut supprimer le secret bancaire et le remplacer par l'échange automatique d'informations. Le paradis fiscal d'accueil doit alors fournir aux administrations fiscales des pays d'origine tous les renseignements financiers sur leurs ressortissants : identité, comptes bancaires, avoirs, intérêts reçus... Il s'agit donc d'une coopération internationale. 160 pays se sont engagés à passer à l'échange automatique d'informations. C'est donc un pas important, mais dans la mesure où tous les pays ne sont pas concernés par cet accord, il est toujours possible, pour les fraudeurs, de déplacer leurs avoirs vers les pays non signataires. Il faudrait également que soit levé le voile sur les sociétés écran pour retrouver le véritable bénéficiaire. Enfin, actuellement, les données échangées doivent rester confidentielles, ce qui constitue un frein à la transparence. Depuis 2018, l'Union Européenne a donné une directive pour que soit créé, dans chaque État membre, un registre centralisé de ces comptes et de leurs bénéficiaires. Mais la directive a été plus loin en permettant un accès de ces registres au public. La société civile peut ainsi les contrôler, éventuellement par le biais des journalistes ou autres. Ces mesures ont soulevé une vive opposition et deux sociétés inscrites sur le registre du Luxembourg ont contesté cette mesure. La Cour de justice de l'Union européenne, par un arrêt du 22/11/2022, leur a donné raison et a invalidé l'accès de ces registres au public, considérant qu'il s'agissait d'une atteinte au droit fondamental du respect de la vie privée. Cependant, l'existence de ces registres n'est pas remise en cause.

4.2 Pour les multinationales.

Il faut réformer l'impôt sur les multinationales pour lutter contre l'évasion fiscale. Depuis octobre 2021, 126 pays se sont mis d'accord pour uniformiser leur taux d'imposition sur les multinationales. En France, Google a réalisé 1,4 milliards d'euros de bénéfices, or elle a payé 30 fois moins d'impôts qu'elle n'aurait dû. Pour Apple c'est 50 fois moins. On a calculé qu'en 2011, les 5 grosses multinationales (Google, Apple, Amazon et Microsoft) ont fait perdre, à la France, 800 millions de recettes fiscales. En 2021, Joe Biden, avait proposé un taux minimal d'imposition de 21 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaire était supérieur à 750 millions de

dollars. Pour obtenir l'accord des 126 pays, ce taux a été ramené à 15 %. Ces 126 pays représentent à peu près 90 % du PIB mondial. Cet accord est effectif depuis janvier 2024 dans l'Union Européenne. Concrètement, cela veut dire que les entreprises doivent payer, au fisc de leur pays d'origine, la différence entre ce taux de 15 % et le taux dont elles bénéficient dans les paradis fiscaux (entre 1 et 3%). On estime qu'environ 1800 à 2000 entreprises sont concernées. Cet accord constitue indéniablement une avancée, mais il ne remet pas en cause la concurrence fiscale. Chaque pays peut toujours pratiquer le taux d'imposition qu'il veut. Par ailleurs, ce taux de 15 % reste faible. En fixant un taux de 15 % on officialise un monde où les oligarques paient structurellement moins d'impôt que le reste de la population. La première nécessité serait d'augmenter ce taux à, au moins, 25 %. Par ailleurs cet accord ne concerne que les multinationales, or la fraude concerne l'ensemble des revenus et notamment les revenus provenant de l'activité criminelle ou de la corruption.

Conclusion.

4 points sont à retenir :

- Les paradis fiscaux, tel le phénix, renaissent toujours de leurs cendres. Même si la lutte contre les paradis fiscaux a fait des progrès, ils restent loin d'être éradiqués.
- Les paradis fiscaux et la concurrence fiscale sont sans limites et sont le résultat de choix politiques. Ces phénomènes sont acceptés, voire encouragés, par les pays les plus riches car leurs dirigeants y trouvent souvent un grand avantage. Ceci explique que la lutte contre ces paradis fiscaux se heurte à la volonté politique. Par ailleurs les dirigeants des pays occidentaux n'ont généralement pas donné, à la justice, les moyens de lutter contre cette fraude. Ils ont même, parfois, entravé son action. Parfois ces dirigeants ont favorisé le refuge de délinquants financiers (La France de Mitterrand qui a accueilli le dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier, tortionnaire et corrupteur d'un pays qu'il a appauvri).
- La fraude fiscale et la corruption sont, aussi, largement pratiquées par les dirigeants des pays en voie de développement, qui n'hésitent pas à user de leur pouvoir pour priver, à leur profit, leur peuple de ressources financières.
- L'évasion fiscale est une profonde atteinte à la démocratie dans la mesure où ceux qui la pratiquent ne financent pas, à la hauteur de leurs moyens, les besoins de leur pays. Ils aggravent le poids fiscal qui pèse sur le reste de la population et participent largement à la dégradation des services publics

Les démocraties occidentales endettées, et devant faire face à de nouveaux besoins importants pour lutter contre le réchauffement climatique, maintenir la biodiversité et

se réarmer, toléreront-elles encore longtemps ces paradis fiscaux qui captent l'argent qui leur fait si cruellement défaut ? Les citoyens accepteront-ils encore longtemps, sans réagir, l'injustice à grande échelle dont ils sont victimes ? De la réponse à ces deux questions dépend l'avenir des paradis fiscaux. On peut craindre que seule l'opinion publique, de mieux en mieux informée, pourra contraindre, enfin, les pouvoirs politiques à agir.

Les paradis fiscaux ne sont pas seulement un problème financier, mais également un enjeu démocratique.

Bibliographie : Offshore : Dans les coulisses édifiantes des paradis fiscaux. Auteur : Renaud Van Ruymbeke. Éditions : les liens qui libèrent et en livre de poche.